

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 31 (1959)

Heft: 11

Artikel: Aspects de la vie sociale et économique

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124942>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En Angleterre, la situation présente quelque analogie. Il n'existe légalement pas de plan national, mais une législation remarquable et très développée pour les plans régionaux. Plus qu'en France peut-être, les divers secteurs nécessaires à l'établissement du plan national préexistent mais travaillent chacun pour soi.

Un fait extraordinaire montre la gravité d'une telle situation : le Parlement, dans un but de décentralisation démographique — voyez Londres — a prévu la construction d'un certain nombre de villes satellites. Ces villes auraient dû être logiquement réparties selon les données d'une planification nationale. En l'absence de celle-ci, il a fallu partiellement mettre en suspens le programme de ces villes nouvelles qui doivent absorber le surplus de la population des groupes de villes géantes (Liverpool, Manchester, Birmingham).

En démocratie fédérale

Nous savons donc qu'en Suisse plus qu'ailleurs, il nous manque plusieurs secteurs sur le plan national qui existent déjà sur le plan cantonal. Ce sont en particulier le logement, l'industrie, les zones de loisirs et d'une manière générale le zonage de répartition de la plupart des secteurs.

Nous avons un grand retard à combler.

Nos autorités fédérales, par respect — peut-être exagéré — pour le caractère fédéral du pays, attendent des ordres. Il faut par conséquent, comme pour la votation de juillet 1958, que le peuple intervienne. C'est à nous, citoyens, qu'incombe la tâche. Elle est difficile et ingrate, mais indispensable. Mais avant ce travail, il y a une étape préalable à franchir.

Coopération avant tout

Tant que nos administrations fédérales — qui sont généralement bien organisées — travailleront en secteurs compartimentés, aucune possibilité n'apparaît pour promouvoir le début d'un aménagement national. Le chemin à rechercher peut être officiel ou officieux. L'Association suisse pour le plan d'aménagement national (ASPLAN) a commencé, avec l'appui du Conseil fédéral, il faut le reconnaître, à introduire avec quelque succès la notion du plan d'aménagement.

Elle n'a pas dépassé le stade du régionalisme et n'a pas obtenu l'officialité.

Il reste l'exemple de nos voisins français qui ont réussi, dans une mesure appréciable, à percer les parois étanches de leur compartimentage administratif. En Suisse, cela est l'affaire de notre Conseil fédéral, à condition qu'il se sente appuyé par l'opinion publique.

Arnold Höchel,
professeur à l'Ecole d'architecture
de l'Université de Genève.

(Ce texte, qui nous est communiqué par l'ASPLAN, a déjà paru dans « Bastions de Genève », revue publiée par l'Association des anciens étudiants de l'Université de Genève.)

CONTRÔLE GRATUIT DES CHARPENTES
Devis sans engagement
Travaux garantis
L. GUGGISBERG Conservation du bois
Ancienne-Douane 1 - LAUSANNE
Tél. (021) 23 68 71

Confédération

Aspects de la vie sociale et économique

Il y a eu en Suisse, l'année dernière, 39 869 mariages. Ce nombre est inférieur de 1800 à celui de 1957, année record ; il est cependant encore supérieur à ce que l'on avait enregistré dans les années d'après guerre. D'après les statistiques très détaillées que l'on établit à Berne, hommes et femmes se marient pour la plupart entre 21 et 29 ans, et les jeunes gens qui atteignent maintenant cet âge sont nés dans les dix ans qui ont précédé 1939 : c'est précisément à ce moment que le nombre des naissances était tombé à son niveau le plus bas : entre 62 000 et 72 000 par année. Il est probable que le nombre des mariages en subira la conséquence pendant plusieurs années.

* * *

Quant aux naissances, 1958 en a vu très exactement 91 422 ; on est monté plus haut que jamais depuis 1941. L'expansion de la population continue à la cadence de 40 000 personnes par année, à quoi il faut ajouter les immigrants.

Nous groupons dans le tableau ci-après quelques renseignements qui ont trait aux années 1908 et 1958 — les belles époques ? — et à 1937, année où les berceaux furent les moins nombreux :

	1908	1937	1958
Population de la Suisse	3 647 000	4 179 000	5 160 000
Mariages	27 634	30 394	39 869
Enfants nés vivants	96 245	62 480	91 422
Naissances par 1000 habitants	26,4	14,9	17,7
Décès	57 697	47 274	49 233
Décès par 1000 habitants	15,8	11,3	9,5
Excédent des naissances	38 548	15 206	42 189
Excédent des naissances par 1000 habitants	10,6	3,6	8,2

Il n'est pas inutile de préciser que Genève, Neuchâtel et Vaud sont les cantons où la proportion des naissances est la plus faible, Lausanne étant au dernier rang des villes importantes sous ce rapport.

* * *

On dit volontiers que la situation financière difficile de l'Etat de Vaud et de certaines communes est due pour une bonne part à l'accroissement du nombre des naissances et du nombre des personnes âgées. La statistique sur l'évolution des proportions entre les effectifs des enfants, des personnes en âge de travailler et des personnes qui sont censées être sorties de la vie économique active. Voici ces proportions (Suite page 37.)

tions, pour 1000 habitants, à quatre époques différentes :

Canton de Vaud

	1920	1930	1941	1950
Moins de 20 ans . . .	365	323	279	282
20 ans à 64 ans . . .	571	603	627	611
Plus de 64 ans . . .	64	74	94	107

Suisse

	1920	1930	1941	1950
Moins de 20 ans . . .	379	335	301	305
20 ans à 64 ans . . .	563	596	613	599
Plus de 64 ans . . .	58	69	86	96

La proportion des personnes en âge de travailler est restée constamment supérieure dans le canton à la moyenne suisse. L'immigration joue un plus grand rôle, pour le canton de Vaud, que l'excédent des naissances ; les chiffres relatifs à la période de 1941 à 1950 sont éloquents :

	Suisse pour 1000 habitants en moyenne annuelle 1941-1950	Vaud
Excédent des naissances . . .	8,1	4,4
Gain migratoire	3,1	6,2
Total	11,2	10,6

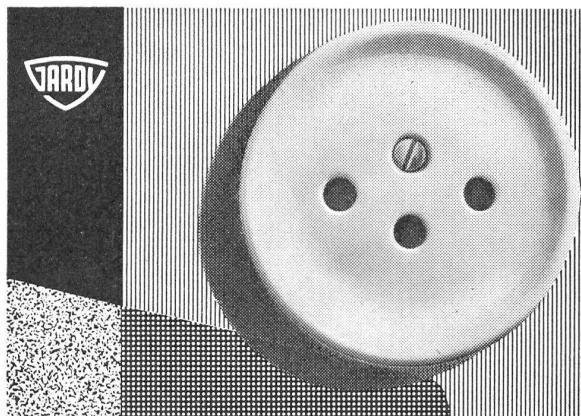
Les immigrants sont pour l'essentiel des personnes qui viennent travailler chez nous, et c'est ce qui explique que la proportion des enfants reste faible chez nous, malgré l'augmentation des naissances. Au demeurant, nous sommes encore loin d'avoir retrouvé la proportion des enfants que le canton a eus en 1920 et 1930. Il n'est dès lors pas si certain que l'évolution démographique explique ou justifie le mauvais état des finances cantonales.

* * *

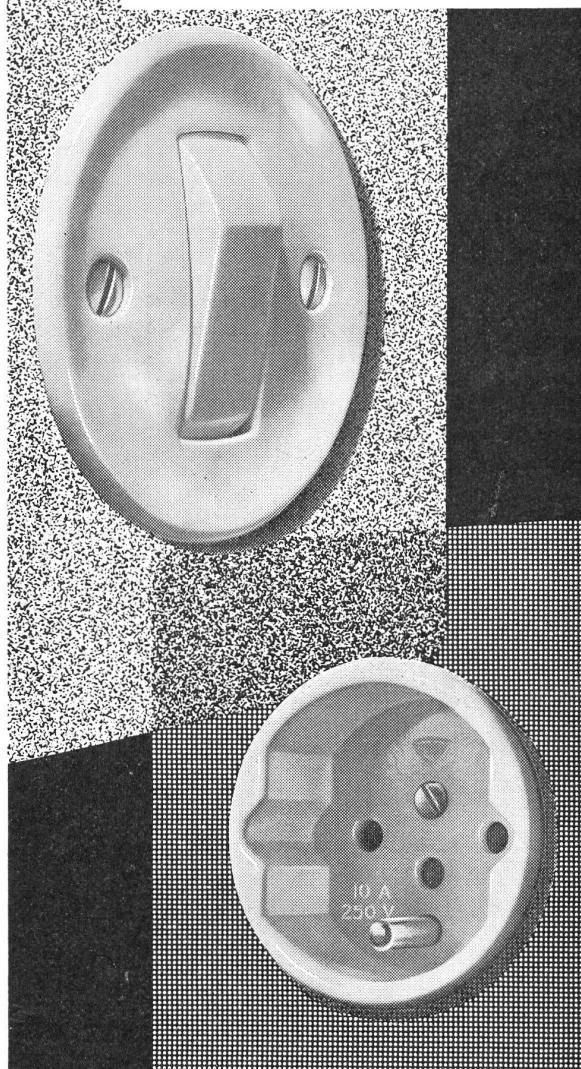
Les résultats d'ensemble de l'enquête faite en octobre sur les salaires et traitements ont été publiés récemment par l'Office fédéral du travail. Par rapport à l'année précédente, les salaires de 550 000 ouvriers avaient augmenté en moyenne de 4 % et les traitements de 220 000 employés de 3 %. Pour les ouvriers, cette augmentation ne correspond pas intégralement à une amélioration du revenu, le salaire horaire ayant été augmenté dans de nombreux cas pour compenser l'effet de la réduction des horaires de travail.

Les moyennes ne tiennent pas compte des circonstances de personnes, de lieux et de métiers ; elles situent simplement le niveau général des rémunérations ; nous les reproduisons à ce titre, en comparant les chiffres d'octobre dernier à ceux de 1949, en rappelant que, durant cette période, l'indice des prix à la consommation s'est élevé de 13,3 %, alors que les salaires et traitements ont monté de 29 % :

	En centimes à l'heure 1949	1950
Ouvriers qualifiés	283	370
Ouvriers semi et non qualifiés . .	234	309
Ouvrières	167	212



Pour l'architecture d'aujourd'hui...



GARDY SA GENÈVE

Représentant

ÉLECTRO-MATÉRIEL SA

GENÈVE - LAUSANNE - BALE - BERNE - ZURICH - LUGANO

	En francs par mois	
	1949	1950
Employés qualifiés travaillant de façon indépendante	867	1100
Employés qualifiés	634	808
Employés auxiliaires	555	704
Vendeuses qualifiées travaillant de façon indépendante	498	629
Autres employées qualifiées travaillant de façon indépendante	595	769
Vendeuses	372	476
Autres employées qualifiées	455	593
Auxiliaires	367	475



La sous-occupation des logements

Ce problème, souvent évoqué ces dernières années, augmente d'intensité à mesure que le nombre de logements construits par le marché libre — c'est-à-dire sans aucune aide des pouvoirs publics — s'accroît.

En quoi consiste-t-il exactement ?

On constate que les logements sous contrôle des prix, dont le nombre peut être estimé à environ 30 000 à Lausanne, tendent de plus en plus à être occupés par des ménages n'ayant plus d'enfants à élever, alors que les jeunes ménages avec enfants sont obligés de louer des appartements du marché libre, beaucoup plus chers, et souvent plus exiguës.

Le vieillissement général de la population est donc une des causes de la sous-occupation. En regard de ce désavantage certain dont sont victimes les jeunes ménages, on constate également que les logements d'avant guerre tendent toujours plus à être occupés par des ménages dont le revenu permettrait certainement de payer la location d'un appartement du marché libre, exception faite des ménages de retraités dont le nombre augmente régulièrement, et qui n'auraient pas les moyens de payer les loyers du marché libre.

Il a été convenu de baptiser cette anomalie de sous-occupation des logements. Ce terme est certainement exact s'appliquant aux logements sous contrôle. Mais l'inverse peut être remarqué dans la deuxième catégorie citée ci-dessus, en ce sens que les logements du marché libre sont souvent suroccupés. Les statistiques à ce sujet sont malheureusement rares. Cependant, celle établie lors du recensement fédéral de 1950, donc il y a neuf ans, attribuait à Lausanne une densité d'occupation de 2,96 personnes par logement.

Celle établie par l'Office cantonal du logement à fin 1958 indiquait une population lausannoise de 121 210 habitants, et un nombre de logements de 44 625 à la même date, soit une densité de 2,72 personnes par logement.

Si l'on appliquait la densité trouvée lors du recensement de 1950, il ne devait y avoir que 40 000 logements environ à Lausanne. Il y aurait donc un excédent de

Machines et appareils à héliographier Symbole de qualité dans le monde entier !

Fonctionnement sûr grâce à la conception très simple.

Service silencieux et développement inodore.

Remplissage automatique du révélateur, rubans transporteurs sans fin et cylindres rotatifs de verre.

Tension automatique des rubans assurant des copies d'une netteté absolue.

Fonction indépendante de la charge grâce au moteur à courant continu.

Réglage sans gradins à partir de 0.

Pour chaque entreprise, la machine appropriée.

Produits suisses de qualité à des prix spécialement avantageux.

Dix modèles différents avec une capacité de 55-450 cm. à la minute.

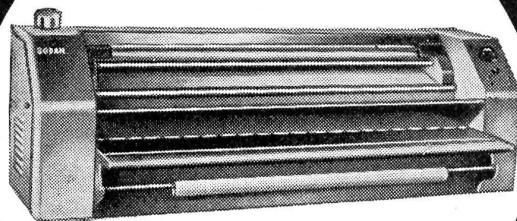
Demandez un essai sans engagement dans vos propres locaux.

Les produits BODAN enrichissent votre entreprise !

Fabrique de machines à héliographier et d'appareils à photocopier

KARL MÜLLER S.A. - Roggwil/TG - Tél. (071) 4 83 77

BODAN-Rapid 1



LARGEUR UTILE 110 cm., CAPACITÉ PAR MINUTE 40-130 cm., VITESSE DE PASSAGE PAR MINUTE 0-180 cm., SOURCE LUMINEUSE 4 x 65 watts avec réflecteur, pour 220 volts 2 ampères, CONSOMMATION DE COURANT 300 watts, longueur 170 cm., profondeur 50 cm., hauteur 54 cm., poids 137 kg.